



Conseil Economique et Social

Distr. GENERALE

E/CN.4/1988/87 11 mars 1988

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME Quarante-quatrième session Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Lettre datée du 11 mars 1988, adressée au Président de la Commission des droits de 1'homme par le Représentant permanent de El Salvador

Je voudrais vous informer que, le jeudi 10 mars 1988, le siège du Ministère du travail (Ministerio de Trabajo y Previsión Social) a été attaqué violemment par des syndicalistes membres d'organisations agissant sous couvert du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional/Frente Democrático Revolucionario (FMLN/FDR), qui ont retenu comme otages le Ministre du travail, M. Lázaro Tadeo Bernal Lizama, et tous les autres employés du Ministère. M. Bernal Lizama a été blessé au cours de cette attaque.

Le Gouvernement de El Salvador a déjà dénoncé de tels actes, qu'il considère comme s'inscrivant dans un vaste plan subversif ayant pour but le boycott des élections du 20 mars 1988.

Compte tenu de ce qui précède, je dénonce et condamne énergiquement, au nom de mon gouvernement, ces actes qui viennent s'ajouter à la liste des violations des droits de l'homme commises par les terroristes du FMLN/FDR. Je vous prie de bien vouloir faire distribuer cette dénonciation comme document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa quarante-quatrième session.

L'Ambassadeur

Représentant permanent de

El Salvador

(Signé) Miguel Alejandro GALLEGOS